


<p><b>Compte-Rendu</b></p>	<p>Instance : <b>Groupe de Travail AFPAC sur l'Économie Circulaire</b></p> <p>Date : <b>Jeudi 11 mars 2021</b></p> <p>Horaires : <b>14h – 16h</b></p>	<p><b>AFPAC Visio</b></p> 	<p>Responsable de la réunion</p> <p><b>Brice KOSINSKI</b></p>	
<p>Participants par ordre alphabétique des noms :</p> <p>Brice Kosinski, Ariston Thermo (pilote)</p> <p>Gérard Charney, EDF (co-pilote) Serge Bresin, SNEFCCA</p> <p>David Bonnet, Consultant / Président d'Honneur de l'AFPAC</p> <p>Emmanuelle Brière, Uniclimate</p> <p>Julien Darthou, CAPEB - UNA CPC</p> <p>Christel Mollé, Mitsubishi</p> <p>Véronique Vavrand, AFPAC</p>		<p><u>Absents excusés</u></p> <p>Eric Bataille, Atlantic</p> <p>François Deroche, Daikin</p> <p>Jean-Pascal Chirat, FNAS / Saint-Gobin</p> <p>Théophile Huet, Boostheat</p> <p>Rachel Chermain, FNAS</p> <p><u>Destinataires</u> : Les Administrateurs.</p>		
<p><b>COMPTE -RENDU</b></p>			<p>Pilote</p>	<p>Echéance</p>

## Contenu

- Tour de table
- Introduction
  - o L'économie circulaire est un sujet particulièrement repris et exploité par les acteurs publics et privés. On le retrouve notamment dans la réglementation au niveau national (loi AGEC) et européen (ErP)
  - o L'AFPAC a réalisé une première publication dédiée au sujet
  - o Un premier GT a eu lieu le 25 novembre 2020
  - o L'objectif de ce GT est de garder la main sur le sujet de l'économie circulaire avec une vision prospective des enjeux et une valorisation de la filière
- Glossaire
  - o AGEC : Loi française Anti-Gaspillage et Economie Circulaire traitant de multiples enjeux environnementaux et sociétaux comme la réparabilité, le réemploi ou la durabilité
  - o CEE : Certificat d'Economie d'Energie démarche française d'incitation aux travaux d'efficacité énergétique par des fonds privés
  - o ErP : Directive européenne Energy related Products dédiée aux produits impactant la consommation énergétique
  - o HQE : Haute Qualité Environnemental label qualifiant la performance environnementale des bâtiments
  - o PEP : Profil Environnemental Produit déclaration sur les performances environnementales des bâtiments exploitée notamment dans le cadre de la RE2020
  - o RE2020 : réglementation environnementale des bâtiments neufs qui s'appliquera à partir de janvier 2022 sur les bâtiments résidentiels
- Contenu
  - o Aspect techniques (Brice)
    - Indicateurs de l'économie circulaire
      - Piste : valorisation des PEP
        - o La filière PAC via Uniclimate et ses adhérents ont produit de nombreuses déclarations environnementales
        - o Ces dernières sont disponibles publiquement et seront prochainement complétées ou actualisées
        - o Ces données mettent à disposition une vision tangible des performances environnementales de produits
        - o L'AFPAC peut mettre en avant ces travaux pour donner une vision concrète et objectives des enjeux environnementaux associés à sa filière
        - o Cette approche donne un côté tangible à la notion d'économie circulaire qui peut être considérée abstraite
      - Constat : tendance à favoriser les boucles de matières
        - o Une réduction des enjeux de l'économie circulaire aux boucles de matière est aujourd'hui défavorable à la filière pompe à chaleur puisqu'elle omet les boucles énergétiques
        - o Exemple : le développement en cours de HQE économie circulaire se concentre sur les flux de matière secondaire (recyclée) comme seul indicateur de la circularité

- La pompe à chaleur présente un système vertueux en exploitant une énergie locale et gratuite pour restituer de la chaleur mais également du froid
- Piste : meilleure prise en compte de l'énergie renouvelable dans le cadre des indicateurs de circularité
  - Afin de travailler dès maintenant à la valorisation des PAC dans un modèle d'économie circulaire, des travaux sur la valorisation de l'énergie renouvelable ou de récupération semble pertinent
  - Le développement du (ou des) prochain(s) label(s) qui accompagneront la RE2020 intègre la prise en compte de nouveaux indicateurs et l'économie circulaire est notamment cité.
  - Ainsi, la prise en compte d'un indicateur d'énergie renouvelable dans le cadre de ce label peut être une solution adéquate pour une meilleure représentation de la filière PAC dans les labels qui accompagneront la future réglementation des bâtiments neufs.
  - En lien avec le sujet des PEP, une réflexion sur une meilleure valorisation des PAC dans les référentiels produits (Product Specific Rules<sup>1</sup>) doit aussi être considérée. Les indicateurs dédiés à l'utilisation d'énergie primaire renouvelable pourraient valoriser la part d'énergie renouvelable
- Réparabilité
  - Constats
    - La réparabilité est traité aujourd'hui dans le cadre de la loi AGEC et des travaux sur l'évolution de la directive ErP
    - Dans le cadre de la loi AGEC, un indicateur sur la réparabilité est aujourd'hui appliqué sur 5 familles d'équipements électriques et électroniques grands publics (télévision, ordinateur, téléphone portable, lave-linge, tondeuse à barbe). Ce dernier sera remplacé et/ou complété par un indicateur dédié à la durabilité en 2025. Uniquement des produits grands public emblématiques sont ciblés.
    - Une étude commandée par l'AQC (Agence Qualité Construction) a mis en avant l'intérêt de la réparabilité sur les performances environnementales et également le potentiel économique notamment sur les pompes à chaleur
  - Piste : valorisation des travaux de la filière sur la réparabilité des produits
    - Focus sur la maintenance des produits et le contrôle des circuits frigorifiques pour assurer un fonctionnement optimal des appareils
    - Mise en avant des actions déjà établies afin de favoriser la réparation des produits. A titre d'exemple :
      - Disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien
      - Durée de disponibilité des pièces détachées
      - Délai de livraison des pièces détachées
      - Assistance à distance sans frais
      - Maintenance à distance
- Durabilité
  - Constat
    - En échos avec la réparabilité, le sujet de la durabilité, plus vaste est aussi considérée.
  - Réflexions
    - Une réflexion sur l'obsolescence des fluides frigorigènes pourrait être considérée
    - Analyse de l'intérêt de la mise en avant de la durée de disponibilité des pièces détachées. La filière peut se targuer d'avoir une mise à disposition particulièrement longue (10 à 15 ans) mais cela reste plus court que la durée de vie standard utilisée dans les fiches CEE ou PEP (17 ans)
    - Le coût des pièces détachées au regard du coût d'acquisition des PAC lorsqu'elle font l'objet d'aides significatives peuvent aussi être un frein à l'image du produit (en lien avec les enjeux de réparation)
- Eco-conception : amélioration des performances environnementales
  - Piste : Support à l'ensemble de la filière

<sup>1</sup> Ensemble des référentiel de l'association PEP Ecopassport disponibles sur la page suivante : <http://www.pep-ecopassport.org/fr/creer-un-pep/faire-une-acv/> celui concernant les PAC est le PSR00013 *Générateurs thermodynamiques à compression électrique assurant le chauffage et/ou le refroidissement des locaux et/ou la production d'eau chaude sanitaire*

- En cohérence avec l'analyse des enjeux environnementaux identifiés par les PEP, une roue d'éco-conception<sup>2</sup> peut-être envisager pour accompagner la filière à améliorer ses performances environnementales
  - Le concept est de décliner des actions d'amélioration sur toutes les étapes du cycle de vie d'un produit. En commençant dès la conception d'un produit jusqu'à sa fin de vie en passant par la distribution et la maintenance. Ainsi chacun des acteurs peut travailler concrètement des pistes d'amélioration pour rendre la filière des PAC plus vertueuse
  - Réflexion
    - La possibilité plus générale de proposer des blocs de fonctionnalités facilement interchangeable et/ou permettrait d'améliorer le produit existant
    -
  - Aspects relatifs à la fiscalité (Gérard)
    - Constat
      - Les aides à la rénovation énergétique sont aujourd'hui très favorables à des ventes directes de produits dédiés au chauffage, à l'eau chaude sanitaire ou au rafraîchissement. A priori, aucune aide dédiée à la location d'équipements.
- | Aides \ Schéma  | Achat | Location |
|-----------------|-------|----------|
| TVA             | 5,5%  | 20%      |
| C2E             | Oui   | Non      |
| Ma Prime Rénov' | Oui   | Non      |
- L'INEC est en demande auprès de l'AFPAC pour une prise en compte de l'économie de fonctionnalité (passage du produit au service) dédié à la filière de la pompe à chaleur notamment sur les aspects fiscaux afin d'influer sur le prochain projet de loi finance
  - En complément, certaines solutions vertueuses échappent aujourd'hui aux aides à la rénovation énergétique. En effet, l'exploitation de certaines
- Cadre
    - Pour inscrire la demande dans le cadre du prochain projet de loi finance 2022, il faut transmettre les propositions dans le courant de l'été
    - Des échanges en parallèle du GT seront réalisés avec l'INEC afin de les informer sur l'avancé de nos travaux.
- Prochaine réunion : vraisemblablement en avril pour répondre notamment aux contraintes évoquées dans la partie fiscalité

<sup>2</sup> Exemple de roue disponible sur le site [www.eco-conception.fr](https://www.eco-conception.fr/articles/h/eco-textile-8-la-roue-des-strategies-d-eco-conception-specifique-aux-textiles.html) consulté le 22 mars 2021 : <https://www.eco-conception.fr/articles/h/eco-textile-8-la-roue-des-strategies-d-eco-conception-specifique-aux-textiles.html>